

**DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022**

**Élections professionnelles dans la Fonction Publique**



**Élection à la Commission Administrative Paritaire  
des chercheurs et chercheuses  
(CAP 1 CR/DR Mandat 2023-2026)**

**Votez pour un syndicat qui défend les chercheurs et les chercheuses !**



**Qui sommes nous ?**

[Visitez le site des Elections du SNTRS CGT](#)

**LES ÉLU.E.S SNTRS-CGT SERONT LÀ !**

La CAP intervient en cas de non-respect des droits et obligations des fonctionnaires. Que vous soyez victime ou mis en cause, nos élu.e.s vous accompagneront pour vous défendre et vous assister. Ils et elles seront à vos côtés face à l'administration sur des questions disciplinaires.

[Lisez la profession de foi de nos candidat.e.s SNTRS-CGT](#)

**Le saviez-vous ?**

- Vous pouvez saisir la CAP pour des problèmes d'ordre individuel portant sur des refus : prolongations de stage, non titularisation, détachements, mis en disponibilité, congés de formations, télétravail ....
- Les élu.e.s de la CAP siègent également dans la commission de réforme. Cette commission examine les dossiers des personnels victimes d'un accident du travail ou non, d'une maladie professionnelle ou non, rendant difficile l'exercice de leur activité professionnelle.

**LES EFFETS PERVERS DES DERNIÈRES RÉFORMES**

**LE SNTRS-CGT SE BAT CONTRE LES EFFETS PERVERS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE (LPR) ET DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Nous sommes avant tout, des professionnels de la recherche au service de la science et de la santé. Mais depuis longtemps, nous sommes soumis au diktat de la valorisation. Notre activité de chercheur.euse.s inclu désormais une telle part de recherche de financement que cela nous éloigne de notre cœur de métier : la recherche scientifique. La concurrence engendrée par la course effrénée à l'obtention de crédits pour la réalisation de nos projets et l'individualisation des rémunérations dégradent l'esprit d'équipe en installant une concurrence inappropriée.

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

**AMÉLIORONS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !**

**La recherche de fonds est chronophage et se fait au détriment de la mise en œuvre de la cohésion des équipes.**

Nous vivons en permanence dans le stress : évaluations incessantes, financements et contrats à obtenir puis à gérer, suivi et avenir des personnels précaires, renouvellement d'unités ... Comment poursuivre sereinement un projet scientifique dans la durée, animer un collectif de travail et obtenir des résultats dans ces conditions ?

**Notre statut menacé.**

La loi pour la transformation de la Fonction publique favorise le recours au recrutement de contractuels avec la création du contrat de projet ou de mission qui fragilise toujours plus notre statut alors que nous fonctionnons déjà avec plus de 40% de précaires.

**Combattons cette course à l'individualisme et retrouvons un collectif de travail sain et efficace. Il est important de défendre une recherche publique libre, fondamentale ou appliquée, sans but lucratif pour le bien commun !**

**DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE**

**Donnons une légitimité à nos élu.e.s, ne nous abstenons pas !**

**ALLONS À L'ESSENTIEL, votons SNTRS-CGT.**

**TOUT SAVOIR sur COMMENT VOTER : [ICI](#)**

[Retrouvez toute l'actualité sur notre site](#)

Si vous souhaitez être informé.e régulièrement et participer aux actions du SNTRS, rejoignez le SNTRS CGT !

[Formulaire d'adhésion](#) sur le site web SNTRS

